



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Sous-Préfecture d'Issoire
Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301035

« Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes »

Réunion du 21 juin 2016 à La Roche Blanche

La réunion est présidée par Mme Christine BONNARD, sous-préfète d'Issoire

Sont présents :

Christine BONNARD	Sous-Préfète d'ISSOIRE
Julien CHAMBONNIÈRE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Philippe GODARD	Communauté de Communes Issoire communauté
Arnaud SERRE	Communauté de Communes les Cheires
Gérard BRANLARD	Communauté de Communes Mur es Allier
Anne-Gaëlle TOUMINET	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
Patrice BEAUNE	Commune de CHALUS
Gérard VIALAT	Commune de la ROCHE-BLANCHE (Maire)
Daniel GOURDIN	Commune de NONETTE
Jean MONNET	Commune de PERIGNAT-les-SARLIEVES
Nadine IMBAUD	Commune des SAINT-GENES CHAMPANELLE
Vincent CORNET	Commune de SAINT-GERMAIN LEMBRON
Gérard GUITTARD	Commune de SAINT-SATURNIN
Nicolas LOUBINOX	Commune de SAURIER
Freddie PIERZCHALA	Commune de VICHEL (Maire)
Bérangère GROSBETY	Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme
Alain FOUNIER	Fédération Départementale des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Puy-de-Dôme
Magali COUDERT	Syndicat des carrières et matériaux de la région Auvergne
Philippe ROY	Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Puy-de-Dôme
Stéphane CORDONNIER	CEN Auvergne

Sont excusés : Le Conseil Départemental, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, les communes de Boudes, Gignat, Le Broc, Le Vernet Sainte Marguerite, et Saint Florêt, la Fédération des Vins Délimités de Qualité Supérieure.

M. le Maire de la Roche-Blanche accueille les participants en présentant les grandes caractéristiques de sa commune. C'est une commune de moins de 4000 habitants en développement (40 enfants de plus à l'école en deux ans) et qui accueille 1200 salariés. Elle est composée de trois grands secteurs : un secteur urbain incluant Gergovie, la Roche-Blanche et une zone d'activité commerciale le long de l'autoroute, des espaces agricoles et des espaces naturels. Ceux-ci ont toujours fait l'objet d'attentions particulières en lien avec Natura 2000, comme le plateau de Gergovie et le Puy de Mardoux, qui conjuguent patrimoines naturels et archéologiques.

Implication du comité de pilotage

Mme. la sous-préfète propose que la prochaine réunion soit couplée avec la visite d'une action de terrain, de façon à renforcer la participation des membres du comité de pilotage.

Elle donne ensuite la parole à Stéphane Cordonnier du CEN Auvergne, association qui a été retenu par l'État pour mettre en œuvre le document d'objectifs de ce site sur ce site Natura 2000 pendant 3 ans.

L'ordre du jour est le suivant :

- *Gestion des sites*
- *Etudes et suivis*
- *Communication et valorisation*
- *Animation territoriale*
- *Budget prévisionnel*
- *Questions diverses*

Remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées

- ***Contrats agri-environnementaux et climatiques***

L'animateur du site Natura 2000 souligne des problèmes techniques et financiers rencontrés dans la mise en œuvre des programmes agri-environnementaux et climatiques (PAEc).

Le comité de programmation a validé les projets de PAEc « coteaux périurbains » et « prairies des couzes » mais la mobilisation des fonds européens FEADER permettant d'animer ces projets n'est pas engagée.

La DDT et Mme. la sous-préfète précisent que les retards liés à la mobilisation de ces fonds sont dus à la fois au transfert de la gestion du fonds FEADER de l'Etat vers le Conseil Régional, au contexte de fusion des Conseils régionaux et à la politique agricole commune (PAC) non stabilisée. Les problèmes liés au fonds FEADER ne se retrouvent pas pour le fonds FEDER qui est utilisé pour l'animation des contrats territoriaux. Chaque fonds a ses propres spécificités. Toutefois, lorsque les collectivités animant des contrats territoriaux s'engagent en parallèle dans des projets agri-environnementaux financés par du FEADER, elles peuvent rencontrer également ces problèmes.

L'affectation des fonds FEADER a fait l'objet d'une programmation globale. Le Conseil régional a réparti l'enveloppe et doit respecter cette programmation. Il existe donc une ligne de crédits fléchés sur les programmes agri-environnementaux et climatiques qui n'est pas remise en cause, mais dont la mobilisation effective n'est pas encore opérationnelle. Le CEN précise qu'il a fait le choix de poursuivre son engagement dans ces projets agri-environnementaux et climatiques malgré l'absence de convention financière car leur construction sur le terrain, avec les collectivités locales et les agriculteurs, étaient trop avancés pour reculer. Cela risquait de pénaliser les agriculteurs. Sur l'absence de validation technique des cahiers des charges des mesures agricoles, il n'y a pas d'explication connue. La représentante du Syndicat mixte de la vallée de la Veyre, de l'Auzon et du

Charlet témoigne également que ces difficultés se retrouvent pour le PAEc qu'elle anime. Sur ce projet, en 2017, la zone Natura 2000 ne sera plus éligible à la contractualisation, mais une poursuite sur les zones à enjeux pesticides ou enjeux zones humides sera demandée.

Le comité de pilotage valide les propositions du Conservatoire sur les futurs Projets agro-environnementaux et climatiques :

Participation du CEN sur l'élaboration du projet au titre de l'animation Natura 2000 mais pas d'investissement sur la mise en œuvre en tant que co-maitrise d'ouvrage d'action si la mobilisation du fonds FEADER reste non opérationnelle.

- **Apiculture**

Il est précisé l'intérêt d'étudier la variabilité génétique du robinier par rapport aux dates de floraison. L'étalement de la floraison permet en effet d'augmenter la durée de la disponibilité de la ressource mellifère. Le CEN n'a pas de connaissance sur cet aspect.

Le recensement des ruches présentes dans un rayon de trois kilomètres autour des entités Natura 2000 n'est pas simple car les déclarations des apiculteurs ne tiennent pas compte de l'emplacement exacts des ruches. Le CEN propose donc de consulter les communes pour avoir des informations plus précises sur le nombre de ruches présentes sur le terrain.

Il est proposé d'associer David Biron du CNRS à la démarche. Il travaille également sur l'ENS du Puy de Mur.

Le comité de pilotage valide la poursuite de ce projet.

- **Trufficulture**

La Fédération de chasse du Puy-de-Dôme souhaite être associée au projet car il y a des enjeux sur la protection des plantations. Après une diminution importante de la population de lapins sur le secteur à cause des maladies, celle-ci remonte doucement.

Le comité de pilotage valide la poursuite de ce projet.

- **Exploitation des robiniers**

La surface de 1000 m² est trop faible pour mettre en place une gestion durable. Il s'agit dans un premier temps d'affiner expérimentalement les techniques de coupes pour limiter les rejets et de proposer à la DIR plusieurs solutions pour la gestion des robiniers le long de l'A75.

Le comité de pilotage valide la poursuite de ce projet avec une moindre priorité que les deux autres. Si besoin, une réunion DIR/DDT/CEN pourra être organisée.

- **Évaluation des incidences des projets**

M Chambonnière précise que seules les grosses manifestations sportives nécessitent l'intervention d'un bureau d'étude spécialisé. Pour la majorité des manifestations, l'organisateur réalise l'étude d'incidence seul à partir des éléments techniques fournis par l'animateur Natura 2000. La DDT rappelle la nécessité de travailler le plus en amont possible. Quand le dossier est déposé en préfecture, il est difficile de le modifier et s'il n'est pas conforme, il y a un risque d'annulation de la manifestation.

Sur les travaux routiers du pont de Zagat, les travaux prévus étant légers, ils n'avaient donc pas été soumis à étude d'incidence. Indépendamment des études d'incidence, il faut veiller à une bonne communication vers le réalisateur des travaux.

- ***Etudes et suivis***

Le comité de pilotage valide l'engagement d'un suivi sur la Laineuse du prunellier en 2017.

- ***Communication***

Le projet de valorisation des sources de St-Nectaire a pris de l'envergure et donc aussi du retard. Un co-financement des travaux était prévu au titre du budget natura 2000 sur l'année 2016 mais cet engagement financier ne pourra probablement pas se faire cette année.

Le CEN n'a pas réalisé d'autre cahier pédagogique que celui de la vallée des Saints sur ce territoire Natura 2000. Les retours d'utilisation par les professeurs sont positifs.

Compte-tenu à la fois du nombre important d'entités de ce site Natura 2000 (40) et du nombre important de zone d'accueil du public, la question de l'acquisition d'un deuxième écompte est posée. En effet, cela permettrait une rotation plus rapide entre les entités. Le budget d'acquisition est d'environ 2000 euros, l'opérateur verra si cela est possible au niveau budgétaire avec l'Etat.

Le CEN se tient à la disposition des communes pour organiser ponctuellement des visites de sites grands public ou scolaire. Une demande émane actuellement pour le Puy de Mur (lycée/collège).

- ***Animation territoriale***

Le regroupement des communautés de communes entraîne la nécessité d'avoir une vision plus large des enjeux Natura 2000/Contrat territoriaux sur tout le territoire. Il est demandé que l'animateur rencontre les nouvelles entités territoriales pour avoir une politique plus globale, notamment sur le secteur d'Issoire particulièrement concerné par ce site.

- ***Budget prévisionnel 2016***

La DDT précise que les contrats Natura 2000 pourraient redémarrer en fin d'année 2016. Des modifications d'organisation sont prévues en 2017 suite à la fusion des DREAL. C'est la DDT qui sera en charge de gérer les budgets liés à l'animation des sites Natura 2000.

M. Chambonnière remercie M. Cordonnier du CEN Auvergne pour la qualité de sa présentation et son implication dans la mise en œuvre du DOCOB ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion. M. le Maire de La Roche-Blanche invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Le chargé du programme Natura 2000
à la DDT du Puy-de-Dôme

Signé

Julien CHAMBONNIÈRE